

Communiqué de presse

Lausanne, le 8 février 2022

La fondation urgences santé a-t-elle fini par implorer ?

Depuis maintenant de nombreux mois, il est de notoriété publique que la Fondation urgences santé (FUS) est dans un état critique. Comme rappelé par le député Yann Glayre en novembre dernier, la fondation est sujette à des démissions en cascade, à un personnel surmené et à de nombreux arrêts maladies, confirmés par le Conseil d'Etat dans sa réponse du 26 janvier 2022 qui indiquait un chiffre de plus de 8'000 jours d'arrêt maladie en moins de 5 ans.

Or, le tableau semble s'assombrir davantage avec la démission du directeur de la centrale 144 ainsi que de la responsable ressources humaines de la fondation. De nouvelles démissions qui rendent de plus en plus probable un dysfonctionnement sévère des centrales sanitaires, pouvant conduire au décès d'une personne ayant besoin d'une ambulance ou de soins médicaux urgents.

Malgré l'intervention parlementaire du mois de novembre et l'avertissement qui était donné concernant une possible implosion de la fondation, il est à souligner que la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) a réduit ses services à la population fin décembre, en fermant la nuit. Et ce pour une durée plus longue que celle annoncée par le Conseil d'Etat et sans pour autant que la population en soit avertie.

Ces démissions n'augurent rien de bon. Rien ne garantit que la centrale 144 sera en mesure de répondre aux appels des habitants des cantons de Vaud et Neuchâtel ces prochaines semaines. Compte tenu de l'importance que les régulateurs puissent continuer leur travail dans la sérénité, il est impératif que des mesures urgentes soient prises par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat reste muet sur les nombreux dysfonctionnements

En outre, il semble qu'une plainte pénale ait été déposée à la suite de l'envoi d'une lettre anonyme en janvier 2021, dénonçant des dysfonctionnements et des conditions de travail désastreuses. Compte tenu de la volonté du Grand Conseil de protéger les lanceurs d'alerte, cette situation est inacceptable. Nous rappelons ici que la fondation est financée à hauteur de plus de 14 millions de francs issus de l'argent public par année.

Malgré le fait que la FUS soit une fondation de droit privé, il est de la responsabilité du Conseil d'Etat de s'assurer que le service à la population soit garanti, ce qui ne semble être absolument plus le cas dans ces conditions.

Nous exigeons du Conseil d'Etat qu'il prenne les mesures nécessaires permettant d'assurer que le contrat de prestation soit rempli, tout en garantissant des mesures de protection du personnel, leur permettant d'accomplir leur travail dans de bonnes conditions.

Contacts :

Yann Glayre, député, 079 585 78 50

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Kevin Grangier, président de l'UDC du Canton de Vaud, 079 432 37 64

Valérie Dittli, présidente de Le Centre Vaud, 079 761 70 92